RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1er mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Guerric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents:

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET:

44 - Subvention à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) - Evénement sportif «La Lycéenne -Collégienne»

Subvention à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) Evénement sportif «La Lycéenne - Collégienne»

Rapporteurs:

M. GHEZALI, Adjoint

Mme SUGNY, Conseillère Municipale Déléguée

Contexte

Le 7 mars 2018, dans le cadre des événements organisés pour l'édition annuelle du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, se déroulera une course à pied exclusivement dédiée aux filles appelée la «Lycéenne / Collégienne». Cet événement sportif totalement féminin se veut festif et solidaire et se déroulera sur un parcours de 3 kilomètres. Celui-ci n'est pas axé sur la performance mais il met en avant le plaisir et le partage ainsi que les bienfaits d'une pratique physique régulière. Chaque lycéenne, ou future lycéenne (collégienne de classe de 3ème) licenciée à l'UNSS, invite des amies non licenciées à participer à ce moment. Les collégiennes et lycéennes prennent le départ ensemble et franchissent la ligne d'arrivée ensemble sur un parcours accessible, y compris pour des concurrentes en situation de handicap. Cet événement a déjà été organisé dans différentes villes de France pour la première édition en 2017.

Evènement

La manifestation se décline en deux temps : un temps «on» et un temps «off». Le temps «on» est une course de 3 kilomètres sur les pas de Vauban. Celle-ci part du site de La Rodia au bord du Doubs. 3 départs sont programmés, un à 11 h, un à 14 h, un à 15 h. Le temps «off» prend la forme d'un village dédié à l'égalité aux pieds de la Citadelle avec des animations sportives et une rue de l'égalité constituées de stands tenus par les acteurs de l'égalité.

Un fil rouge est proposé aux partenaires impliqués afin que chacun s'inscrive dans une logique de contribution et d'action pour plus d'égalité. Les participantes entrent dans la «rue de l'égalité» par la thématique «des inégalités», cheminent via les partenaires vers l'égalité pour terminer par un portail de «l'égalité à vous de jouer».

Les stands porteront sur différentes thématiques : les inégalités (anorexie, boulimie), les addictions féminines (tabac, alcool), la contraception, la mixité des métiers, les stéréotypes de genre et l'accès aux droits, les violences faites aux femmes, l'invisibilité des femmes dans les médias, l'espace public, la culture et le sport.

Soutien financier

Dans le cadre de ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

En cas d'accord sur cette proposition, la somme sera prélevée de la façon suivante :

- 1 000 € sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300 (Direction des Sports),
- 800 € sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068 (Mission Lutte contre les Discriminations).

Il est porté à l'information des élus que la Ville de Besançon et la CAGB apporteront par ailleurs un soutien logistique conséquent (Vitabris, chaises, tables, intervention de la manutention...) ainsi qu'une expertise/conseil dans le montage du projet.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 800 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour l'événement «La Lycéenne - Collégienne» organisé le 7 mars 2018.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. FAGAUT n'a pas pris part au vote.

Préfacture du Doubs

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

La Première Adjointer

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53 Contre: 0 Abstention: 0